
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMANT
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2026

Le 29 juin 2026, à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMANT s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrice LAINÉ, Maire.

Étaient présents : MM. Patrice LAINÉ, Wassila LAOUAMER, Laurent PAVIET, Claire FREMIN DU SARTEL, Maurice MOIZAN, Gianfranco ZEDDA, Yvan OLIVAS, Catherine RENAUDIN, Laurent KELLER, Stéphanie LEDENT, Philippe CHARRIER, Jennifer DUGRENIER.

Absents excusés : Emmanuelle COTTRET qui donne pouvoir à Wassila LAOUAMER, Cassandre PICOT à Stéphanie LEDENT, William LESAGE à Jennifer DUGRENIER.

(Arrivée de M. LESAGE en cours de réunion).

Monsieur le Maire ouvre la séance et indique que celle-ci sera enregistrée. Il donne lecture de l'ordre du jour.

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 28 avril 2026
- Validation des commissions communales
- Election de la Commission d'Appel d'Offres
- Election de la Commission de Délégation de Service Public
- Délibération portant sur la proposition des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs
- Désignation d'un Délégué au sein du CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- Adhésion au centre de supervision départemental
- Signature d'une convention avec l'Association Les Chats Libres de Senlis
- Désignation d'un correspondant "Défense"
- Vote du règlement intérieur du Conseil Municipal
- Adhésion au Parc Naturel Régional et approbation de la Charte
- Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la Facturation par l'Office National des Forêts pour des recettes issues des ventes de bois
- Vote du Compte Financier Unique
- Affectation des résultats
- Transfert des compétences "eau" et "assainissement" :
 - o Séparation des comptes du budget unique eau et assainissement
 - o Transfert des résultats de la compétence "eau"
 - o Transfert des résultats de la compétence "assainissement"
- Décisions modificatives sur le budget primitive 2026
- RIFSEEP : modification des bénéficiaires
- Suppression d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe et création d'un poste d'attaché territorial
- Mise en place d'un Compte Epargne Temps
- Questions diverses

1° Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Moizan est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2° Approbation du procès-verbal de la séance 28 avril 2026

Monsieur le Maire suppose que tous les membres en ont pris connaissance. Sans commentaire, M. le Maire met au vote.

Approuvé à la majorité, M. Charrier s'abstient n'étant pas présent à cette séance.

3° Validation des commissions communales

Monsieur le Maire donne lecture des membres qui se sont inscrits :

- **Commission CCAS :**
 - Membres du conseil : Claire Frémin du Sartel, Stéphanie Ledent, Emma Cotteret, Yvan Olivas.
 - Membres extérieurs : Philippe Botte, Dalila Saïki, Jean-Michel Signori, Widad Pino.
- **Commission Finances et Budget :**
 - Membres : MM. Laurent Paviet, Claire Frémin du Sartel, Catherine Renaudin, Yvan Olivas, Maurice Moizan, William Lesage, Stéphanie Ledent, Wassila Laouamer.
- **Commission Urbanisme, Travaux, Environnement, Cadre de vie :**
 - Membres : MM. Stéphanie Ledent, Catherine Renaudin, Maurice Moizan, Laurent Paviet, Claire Frémin du Sartel, William Lesage, Laurent Keller.
- **Commission scolaire et périscolaire :**
 - Membres : MM. Cassandre Picot, Emma Cotteret, Wassila Laouamer, Jennifer Dugrenier.
- **Commission Culture, Sport, Association, Fête, Cérémonie :**
 - Membres : MM. Cassandre Picot, Wassila Laouamer, Yvan Olivas, Catherine Renaudin, Emma Cotteret, Gianfranco Zedda, Laurent Keller
- **Commission Sécurité :**
 - Membres : MM. Patrice Lainé, Gianfranco Zedda et Laurent Keller.
- **Commission Communication et Information :**
 - Membres : MM. Emma Cotteret, Wassila Laouamer, Gianfranco Zedda.
- **Organismes extérieurs :**
 - Inge'oise : Patrice Lainé (titulaire), Jean-François Zedda (suppléant).
 - Adico : Patrice Lainé (titulaire), Laurent Paviet (suppléant).
 - SE 60 : Monsieur Moizan.

Il est noté qu'une commission de contrôle des listes électorales sera constituée ultérieurement, après réception de la circulaire préfectorale.

La proposition est de voter pour la validation de l'ensemble de ces commissions.

Débat sur la conformité de la composition des commissions avec le règlement intérieur.

M. Charrier demande le retrait du point sur la validation des commissions, arguant d'une non-conformité avec le projet de règlement intérieur qui sera voté plus tard.

Il cite l'article 25 du projet de règlement, qui stipule que les commissions doivent respecter le principe de représentativité proportionnelle.

Il explique que ce règlement est une nouvelle obligation due au dépassement du seuil de 1000 habitants, celui-ci n'existait pas dans la précédente mandature.

Le calcul de la proportionnalité devrait être le suivant : sur 15 conseillers, les 3 membres de l'opposition devraient être présents dans les commissions de 15 ; 2 dans les commissions de 10, et 1 dans les commissions de 5.

Il conteste également la composition de la commission des finances (8 membres, dont 7 de la majorité) comme un exemple de non-respect de cette proportionnalité.

Il suggère de créer des commissions plus restreintes (5 membres) pour garantir l'investissement de chacun.

M. Paviet rétorque que la proportionnalité n'est pas un principe impératif et se base sur la jurisprudence administrative.

Un appel à candidatures a été fait, et on ne peut forcer personne à intégrer une commission.

M. Charrier maintient que le texte du règlement est clair "les commissions respectent" et ne laisse pas de place à interprétation.

M. Paviet suggère que, puisque le règlement sera voté après, d'apporter des modifications à ce sujet.

M. Charrier poursuit et conteste la conformité de l'ordre du jour avec le projet de règlement intérieur, affirmant que des documents essentiels (projets de délibération, rapports) n'ont pas été fournis pour la majorité des points. Il cite en exemple les dossiers vides pour le PNR et l'association des Chats Libres de Senlis.

Un débat juridique s'engage sur l'obligation de fournir ces documents. Mme Kries précise que l'obligation légale ne s'applique qu'aux communes de plus de 3500 habitants, mais M. Charrier rétorque que c'est une exigence du projet de règlement intérieur de la commune.

La tension monte, le Maire menace un huis clos et affirme l'autorité de la secrétaire générale (Mme Kries) à s'exprimer en son nom, ce qui est tout à fait légal.

M. Charrier soutient que les conseillers ont droit aux documents pour prendre des décisions éclairées, même dans une commune de moins de 3500 habitants.

Mme Kries affirme avoir transmis tous les documents en sa possession concernant l'association des Chats et du PNR.

M. Le Maire questionne M. Charrier sur son souhait de participer aux commissions, ce qu'il confirme, précisant que l'opposition sera représentée dans chaque commission.

M. le Maire rappelle que l'opposition a été sollicitée pour désigner ses représentants, M. Lesage et Mme Dugrenier ont répondu, mais pas de retour de la part de M. Charrier.

Décision : la composition des commissions sera revue. Une réunion sera organisée avec les élus de l'opposition.

4° Election de la Commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public

Monsieur le Maire annonce que deux modalités de vote sont possibles : bulletin secret ou à main levée.

Le vote à main levée est choisi à l'unanimité.

- Composition de la commission d'appel d'offres :
 - Titulaires : MM ; Wassila Laouamer, William Lesage, Claire Frémin du Sartel.
 - Suppléants : MM. Stéphanie Ledent, Jennifer Dugrenier, Maurice Moïzan.
- Composition de la commission des délégations de service public :
 - Titulaires : MM. Wassila Laouamer, Laurent Paviet, Claire Frémin du Sartel.
 - Suppléants : MM. William Lesage, Jennifer Dugrenier, Yvan Olivas.

Monsieur le Maire souligne que l'on est pas mal au niveau proportionnalité.

Les deux listes de membres pour la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public sont approuvées à l'unanimité.

5° Délibération portant sur la proposition des commissaires de la commission communale des impôts directs.

Monsieur le Maire rappelle la procédure à suivre concernant la constitution de cette commission.

La commission nécessite la désignation de 24 personnes (12 titulaires, 12 suppléants) issues d'élus et de non-élus.

A ce stade, la liste comporte 11 titulaires et 11 suppléants, avec un manque de ce fait d'un titulaire et d'un suppléant. Monsieur le Maire fait appel à candidatures.

Messieurs Botte et Charrier se portent volontaires, complétant ainsi la liste.

La liste définitive qui sera présentée se compose comme suit :

- Titulaires : MM. Louis COSSIN, Jennifer Dugrenier, Philippe Charrier, Jean-Pierre Egoroff, Claire Fremin du Sartel, Isabelle Galiègue, Wassila Laouamer, William Lesage, Maurice Moizan, Yvan Olivas, Dalila Saïki, M. Zedda.
- Suppléants : MM. Anaël Aelvoet, Laurent Keller, Philippe Botte, Stéphanie Ledent, Carine Loureiro, Annie Ocana, Pascale Olivas, Laurent Paviet, Cassandre Picot, Catherine Renaudin, Catherine Vert, Sylvie Zamora.

Il est précisé qu'il appartient désormais à M. le Directeur Départemental des finances publiques de sélectionner 6 titulaires et 6 suppléants à partir de cette liste de 24 noms, probablement par tirage au sort.

6 ° Désignation d'un délégué au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Monsieur le Maire fait appel à candidatures pour la nomination d'un Délégué au sein du CNAS.

Mme Wassila Laouamer est candidate.

Mme Laouamer informe l'assemblée que le CNAS offre divers avantages aux agents (prix réduits, médailles d'ancienneté, chèques vacances, aide à l'épargne, prêts....).

Son objectif est d'accompagner les agents pour mieux leur faire connaître leurs droits, constatant une sous-utilisation par manque d'information.

Il conviendra également de nommer un agent de la collectivité comme correspondant.

Madame Laouamer est désignée à l'unanimité.

7° Adhésion au Centre de Supervision Départemental (CSD) pour la vidéoprotection.

Monsieur le Maire propose que la commune adhère au Centre de Supervision Départemental (CSD) pour déporter les images de ses caméras de vidéoprotection.



Il argumente que c'est un dispositif utile et important pour le policier municipal, ainsi que la gendarmerie de Senlis lors de l'absence du policier municipal.

C'est dans un contexte marqué par des enjeux de sécurité toujours plus importants, l'usage de la vidéoprotection constitue un outil essentiel au service de la lutte contre la délinquance et du maintien de l'ordre public. Elle contribue à prévenir les actes de malveillance, à faciliter l'identification et l'interpellation des auteurs d'infractions, ainsi qu'une surveillance renforcée des zones sensibles.

Plus de 200 communes sont déjà adhérentes.

La commune de Chamant possède des caméras, mais elles sont de mauvaise qualité et devront être revues.

Intervention M. Charrier : était pour sur le principe de cette adhésion en 2022, mais cet accord était conditionné à une visite du site, qui n'a pas eu lieu.

Il s'interroge sur la capacité du CSD à surveiller efficacement 200 communes et estime que la commune de Chamant a ses moyens propres de surveillance, contrairement à d'autres.

Il demande également à M. le Maire si le prestataire actuel (NTI) a été contacté sur les implications techniques de l'adhésion et vérifier si la garantie sur le système de caméras sera maintenue.

Il pense qu'avant de signer, il faut se renseigner pour connaître les contraintes et si les garanties existantes seront préservées.

M. le Maire réfute l'idée que le système actuel fonctionne bien. Les caméras ne fonctionnent pas bien et le prestataire n'est pas réactif. C'est à revoir. Nous n'avons pas eu le temps de nous y pencher encore mais c'est prévu. Cependant, il souhaiterait visiter le centre de supervision aussi.

M. Charrier indique que toujours dans la même logique, on ne peut pas voter compte tenu qu'il n'y a pas les documents qui vont bien sur le sujet. Nous avons juste une lettre d'intention de Monsieur le préfet qui fait le représentant de commerce pour pouvoir vendre le système.

Monsieur le Maire répond que c'est tout de même un courrier de Monsieur le préfet, ce n'est pas un VRP. C'est une manière de voir les choses.

Monsieur le Maire met au vote.

Adopté à la majorité (3 voix contre : M. Charrier et Mme Dugrenier (deux voix) + une abstention (Mme Cotteret).

8° Signature d'une convention avec l'association Les Chats Libres de Senlis

M. le Maire : de l'association Les Chats Libres de Senlis, nous attendions la convention mais elle n'est pas arrivée à ce jour. L'intérêt de signer un partenariat avec cette association est de changer de prestataire et de passer de la SPA vers les Chats Libres de Senlis.

Ce changement est motivé par trois avantages principaux :

- **Proximité géographique** : "Les Chats libres de Senlis" est plus proche que la SPA de Compiègne.
- **Avantage financier** : Le coût annuel serait de 1 200 € au lieu de plus de 2 000 € avec la SPA.
- **Disponibilité horaire** : L'association offre des plages horaires de prise en charge beaucoup plus étendues que celles, jugées très restrictives, de la SPA.

L'association gère principalement les chats, mais peut également prendre en charge les chiens.

Elle assure également les soins directs et la prise en charge des animaux blessés.

Il est à préciser que dans le système actuel, c'est le policier municipal qui transporte les animaux, le prestataire ne venant pas les chercher.

Vote reporté dans l'attente de la réception de la convention.

9° Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire fait appel à candidature. M. Keller est volontaire.

Sur demande, M. le Maire explique à l'assemblée le rôle de ce correspondant :

C'est un correspondant qui entre directement en contact avec les forces armées. C'est un agent de liaison entre les services de la Défense et la commune, au cas où nous viendrions à subir des difficultés, nous ne savons jamais dans ce monde trouble.

Cette fonction est jugée importante dans le contexte actuel, qualifié de "monde un peu perturbé".

Une ligne de communication sera mise en place pour assurer sa disponibilité.

M. Keller est nommé correspondant défense à l'unanimité.

10) **Vote du projet de règlement intérieur du conseil municipal.**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Paviet pour la présentation de ce point.

M. Paviet : le projet vise à garantir l'information des conseillers et le bon déroulement des séances. Celui-ci peut être amendé à tout moment.

Une lecture détaillée des articles est effectuée par M. Paviet, en passant toute la partie du point général des collectivités avec les visas qui vont bien.

Le débat est ouvert.

1° Clarification et ajustement des délais de réponse aux questions, y compris la possibilité de transmission par mail pour accélérer le traitement.

Article 7 : *“les questions écrites font l’objet à partir du moment ou leurs transmissions au maire respectent un délai minimum de 15 jours avant la date du prochain conseil, d’une réponse écrite dans un délai raisonnable ou d’une réponse en séance”.*

Les participants discutent du délai de réponse aux questions, avec la suggestion de raccourcir et de préciser ce délai, et éventuellement de supprimer la mention « minimum ».

M. Paviet indique que le fait d’avoir 15 jours laisse beaucoup plus d’aisance au Maire ou aux adjoints pour pouvoir apporter une réponse précise et écrite éventuellement.

Mme Dugrenier souligne que cela veut dire qu’entre le moment où les chamantais reçoivent l’ordre du jour d’un conseil municipal et qu’ils ne peuvent pas être dans la salle pour poser leurs questions, ils ne peuvent pas poser leurs questions à l’écrit puisque le délai est de 15 jours. Le délai est un peu court.

M. le Maire : les questions peuvent être autres que celles qui portent sur l’ordre du jour. Dans ce cas, cela permet une plus grande liberté aux habitants de réfléchir à une question et nous laisser le temps de préparer la réponse.

Les questions écrites ne sont pas seulement réservées aux membres du Conseil Municipal.

Proposition : utiliser le mail pour transmettre les questions à Véronique, qui les reçoit et les transmet afin d’accélérer leur traitement

2° Décision de porter le délai de convocation de 3 à 5 jours francs, malgré le minimum légal de 3 jours.

Question posée : sur le même principe que le point précédent, est-il possible d’adresser la convocation cinq jours francs avant la réunion au lieu de trois.

Rappel : la législation impose un minimum de trois jours ; cela peut aller jusqu'à cinq, avec des nuances possibles selon la taille de la commune.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée sur cette question, qui semble être en accord.

3° Modalités des questions orales : transmission au moins 24 heures avant la séance, avec une souplesse d'acceptation expresse en séance.

Lecture/clarification de l'article 6 : "les questions orales, portant exclusivement sur les affaires communales, sont transmises au maire au moins 24 heures avant la séance, sauf acceptation expresse en séance".

Demande de modalité pratique : en cas de question non transmise 24 h avant, doit-elle être posée en aparté ou à l'oral en séance pour décision d'acceptation ?

Réponse : le dispositif prévoit une « petite souplesse » ; il est préférable de transmettre 24 h avant pour permettre une réponse réfléchie et de qualité, mais une question précise peut être acceptée en séance.

4° Encadrement de l'enregistrement et de la diffusion des séances, en se référant à la jurisprudence.

L'enregistrement et la diffusion des séances seront encadrés, avec une attention particulière à la confidentialité du public et des agents, conformément à la jurisprudence et à la loi.

Des questions ont été soulevées sur le "retraitement nominatif" avant diffusion et sur la personne qui en sera chargée.

Il est confirmé que pour les membres du conseil, la question de la confidentialité ne se pose pas.

M. Charrier demande qu'il soit précisé à l'article 16 : "stipule en début de séance".

5° Discussion initiale sur la "proportionnalité" des commissions et la possibilité de modifier les règles en vigueur.

La proportionnalité des commissions est actuellement régie par une "jurisprudence administrative" mentionnée dans une note (article 25) qui fixe des seuils à 5, 10 et 15 membres pour déterminer le nombre de représentants de l'opposition.

M. Paviet indique que le cadre actuel est "très souple", mais reconnaît qu'on peut essayer d'apporter plus de souplesse.

M. Charrier conteste l'idée que le dispositif soit "très souple", soulignant les difficultés pratiques des débats lorsque la majorité vient à 7 ou 8 membres alors que l'opposition n'a qu'une seule personne.

6° Proposition de calibrer la taille des commissions sur des effectifs fixes (5, 10, 15) pour garantir la proportionnalité des sièges d'opposition.

M. Charrier propose que la majorité choisisse librement le nombre de personnes par commission, mais en respectant un barème explicite :

- À 5 membres : 1 place pour l'opposition.
- À 10 membres : 2 places pour l'opposition.
- À 15 membres : 3 places
- En "commission générale" (sujet méritant un débat général): 3 places pour l'opposition.

Le principe posé : pas de commissions à 7, 8, 9, où la proportionnalité est inapplicable ou conduit à des incohérences (ex.: à 7, 1 ou 2 sièges ne respecteraient pas la proportionnalité).

M. Paviet annonce : "On va rectifier", et suggère qu'on se mette d'accord dès ce soir pour limiter à 5 participants par commission.

7° Échanges sur l'impact pratique d'une commission limitée à 5 et sur les méthodes de travail.

M. Charrier : "Dans le cas où on n'est que cinq, il n'y aura qu'un représentant de l'opposition."

M ; Paviet : "Et quatre du bloc central."

M. Le Maire indique ne pas être choqué par le dispositif actuel, mais est ouvert à le revoir.

Débat sur l'efficacité des commissions :

M. Charrier met en garde contre des commissions trop fournies type "armée espagnole) et réaffirme qu'un format à 5 est "bien". Il indique que par expérience, cela ne sert à rien. Ils ne peuvent pas venir en réunion, ils viennent à d'autres, ils ne se rappellent plus ce qui a été dit, ils ont piscine, poney, Grand Frais.....

M. Le Maire exprime un désaccord en qualifiant les grandes équipes d'"armée espagnole", tout en reconnaissant la diversité des pratiques de travail.

Il poursuit en soulignant que l'on ne peut pas faire de généralité sur le sujet. Nous allons modifier et invite M. Charrier à se positionner sur les commissions.

M. Le Maire demande si le règlement peut être mis au vote.

M. Charrier rappelle les amendements souhaités par l'opposition :

- Dire en début de séance ce qui est enregistré ou pas.
- Limiter les commissions à cinq participants.
- Intégrer ce qu'à dit Jennifer

M. Le Maire confirme que c'est "bien enregistré".

Le règlement intérieur est voté à la majorité (2 abstentions – Mme Ledent 2 voix), avec les amendements précités.

11° Adhésion au Parc Naturel Régional

Début de débat sur l'adhésion au Parc Naturel Régional (PNR): engagement antérieur, format de consultation, et contrainte de calendrier.

M. Charrier rappelle un engagement de campagne du Maire sur le sujet : organisation d'un "référendum" auprès de la population sur le PNR, et propose de travailler sur ce référendum.

M. le Maire clarifie qu'il avait annoncé une "réunion publique", pas un référendum et que nous avons une contrainte de calendrier car il faut délibérer avant fin septembre.

Manque de documents dans le dossier et rappel d'expériences antérieures avec le PNR (2008-2011).

Mme Dugrenier et M. Charrier soulignent l'absence de documents.

M. Charrier retrace l'historique :

En 2008, la commune faisait partie du PNR.

Lors des travaux sur la place de l'Église (refonte du parvis) en 2009-2011, l'assistance du PNR (architecte/AMO) s'est révélée plus contraignante que les préconisations de l'ABF.

Il précise : une partie a été réalisée en pavé avant et après l'église. L'AMO du PNR ne voulait pas, il souhaitait que l'on parte du pavé de chez M. et Mme Cossin et que l'on aille jusqu'à l'ancienne mairie. Donc les coûts n'étaient pas les mêmes. Nous nous sommes donc séparés un peu brutalement, surtout que l'on était en accord avec l'ABF.

Ensuite, il y a deux autres sujets :

- Les gens du voyage : la ville de Senlis avait bloqué un terrain mitoyen d'un terrain communal chamantais qui est à 15 mètres de la forêt. J'ai donc interrogé le Président sur le sujet en lui disant qu'il faudrait peut-être respecter la charte (Natura 2000, ZNIEFF : zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et flore).

Parce que mettre des gens du voyage à 20 mètres d'une forêt, nous n'aurions plus eu de forêt, nous n'avons pas besoin d'être élu pour le comprendre. Le président a examiné ma requête sur le point juridique et technique de la charte, avec un avocat qui va bien, je vous donnerai les documents si vous le souhaitez, et il y avait en effet un problème. Ce problème, il l'a eu décidé à sa façon c'est à dire qu'il a réuni le bureau, qui a voté et Madame Loiseleur a participé au vote alors qu'elle était à l'origine de ce choix et de surcroît Maire de Senlis.

- Amazon : ils sont interrogés sur ce point. Ils sont très clairs, il y a des problèmes d'installation quant aux nuisances sonores, nuisances visuelles, et nuisances routières. Il ne se passe rien, ils ne font rien, ils laissent continuer de faire.

Arrivée Monsieur Lesage.

Donc, est-ce que c'est politique, pas politique, un copain, des copains, des machins, il ne sait pas. Résultat : deux sujets importants pour l'écologie où ils sont d'une inefficacité redoutable.

Puis troisièmement, la charte arrive à son terme. Chamant est autour de la table. On s'aperçoit que dans la nouvelle charte, ils vont avoir beaucoup plus d'importance dans notre PLU. Cela veut dire qu'ils deviennent suffrages de notre PLU.

M. Le Maire réfute. C'est absolument faux, ils n'ont qu'un avis consultatif, M. Marchand l'a précisé lors de la dernière réunion.

M. Charrier poursuit en indiquant que désormais ils sont allés chercher des communes du 95. Cela veut dire que nous avons les deux régions, Ile de France et Hauts de France. On va avoir deux départements, le 95 et le 60, et en plus 70 communes. Alors, quand on va leur mettre sur la table, la mise en place de l'aire de grand passage entre Senlis et Chamant, le type qui habite à l'autre bout, à 80 km de là, il ne va pas voter contre, c'est évident.

D'autre part, si vous adhérez à cette charte Monsieur le Maire j'espère que vous allez pouvoir rentrer dans le Bureau ?

M. le Maire pense que cela n'est pas nécessaire. Ils ne décideront rien pour nous. Le PNR ne se prononce pas sur les permis de construire. De toute façon, nous avons terminé de construire à Chamant.

M. le Maire apporte quelques éléments supplémentaires :

- le PNR réalise des études d'aménagements gratuitement : aménagements de site, et il y a eu des exemples précis de re végétalisation, de cours d'école entre autres. Nous en avons bien besoin, par exemple ici. Ce sont des projets qui peuvent obtenir 80 %

de subvention. Il accompagne aussi des projets de construction. Ce n'est pas inintéressant.

Il accompagne la gestion et les travaux en milieu naturel avec les conservatoires d'espaces naturels. La réhabilitation du patrimoine rural, les programmes pédagogiques. Nous avons prévu ces programmes avec des panneaux adaptés à la sensibilisation du grand public à tout ce qui est aspect historique de notre Commune.

M. le Maire confirme qu'il fera tout pour que la charte soit respectée sur la commune de Chamant.

Concernant les gens du voyage, M. le Maire rappelle qu'il vient d'être élu vice-président à la Communauté de Communes, et par conséquent a hérité de ce dossier.

M. Charrier rappelle que lui aussi a été vice-président et président également de la CC. Il souligne que durant cette période, cette communauté n'est pas venue sur ce territoire-là. Pourquoi ? Car il prenait sa voiture et faisait le tour de tous les terrains qui étaient susceptibles de les intéresser. Et un terrain avait été trouvé : au rond-point de la Faisanderie, il y a une rue interdite pour aller sur Courteuil, puis une autre qui va sur Senlis.. Deux à trois cents mètres après, ce terrain est là, même les agents de la CC étaient présents ainsi que le Pasteur.

M. Charrier propose d'échanger avec M. le Maire en aparté, sur le sujet.

Mme Dugrenier : sur le sujet du PNR, je rejoins M. Charrier. Il y a néanmoins des documents qui nous manquent pour cette délibération à savoir la charte et la carte de référence. Rien ne peut être modifié sur cette carte et c'est celle-ci qui fait foi au-dessus du PLU. Le but est d'avoir une continuité potentiellement écologique, de construction, de limiter certaines constructions également. M. Marchand et Mme Capron nous ont expliqué tout cela.

C'est le premier point. Le second, c'est que le Bureau est élu, avec des représentants élus pour la durée de la mandature. Et lorsque nous avons interrogé M. Marchand sur l'entrée de M. le Maire à cette instance, il a répondu que ce cas de figure n'a jamais été prévu.

Mme Laoumer demande si d'autres arguments ont été donnés car elle n'a pas pu assister à la réunion de présentation.

Mme Dugrenier : non à part le document qui a été distribué. Elle indique que d'autres sources de financement sont possibles autres que le PNR : le CAUE, la DRAC, le Fonds Vert, la DDT, l'Office de la biodiversité, Natura 2000.....

Il y a également la Région, diverses associations de faune et flore. Le Département aussi qui offre des subventions sur le sujet, et qui sont d'ailleurs très généreux sur les projets des cours scolaires. Il peut y avoir aussi, parce que nous avons parlé d'un sujet sur le tourisme, l'Office du Tourisme qui peut être aussi très engageant.

Lorsque vous évoquiez M. le Maire les panneaux sur Chamant, il y aussi des associations. Et lorsque nous avons eu le conseil d'école, le maître nous a parlé qu'il y avait non seulement des associations mais aussi des étudiants de l'UTC qui intervenaient sur ces points là et qui pouvaient nous accompagner.

Mme Laouamer : demande si la précédente mandature a bénéficié de ces subventions ? E y a-t-il un projet concret qui a abouti ?

Mme Dugrenier : oui pour l'ensemble des différents travaux. Pour le ruissellement des eaux, le SAGE de la Nonette est intervenu, que ce soit au niveau technique ou financier. Il y a vraiment des organismes autour de la commune. Ensuite là, le sujet c'est que franchement on ne peut pas statuer sans avoir cette carte.

M. le Maire : attendons cette carte et nous allons organiser une réunion publique.

12° Signature d'une convention de mandat l'établissement et l'émission de la Facturation par l'Office National des Forêts pour les recettes issues des ventes de bois

Monsieur le Maire donne lecture de l'article 1 de la convention : la commune donne mandat à l'ONF pour procéder en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L.214-6 du code forestier (vente simple). Les ventes réalisées en application de l'article L.214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (vente groupée).

Adopté à l'unanimité.

13° Vote du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025.

Le CFU a été transmis sur la plateforme sécurisée 12 jours avant la séance, conformément aux délais légaux. Une note de synthèse a été préparée pour faciliter le vote sur ce document de 80 pages.

Résultats de clôture au 31 décembre 2025 :

- Excédent d'investissement : 440 041,13 €
- Excédent de fonctionnement : 857 637,66 €
- **Détail des dépenses de fonctionnement (total : 2 400 175,97 € incluant les opérations d'ordre) :**
 - Charges à caractère général : 504 449,96 € (incluant énergie, entretien, fournitures, etc.)
 - Charges de personnel : 408 329,11 €
 - Atténuation de produits (FNGIR, FPIC) : 684 410,00 €
 - Autres charges de gestion courante (indemnités, subventions) : 128 955,09 €
 - Charges financières et spécifiques : 12 135,81 €

- Dépenses d'ordre (transferts, cessions) : 661 896,00 €
- **Détail des recettes de fonctionnement (total : 3 257 813,63 € incluant le report) :**
 - Remboursements divers : 6 342,40 €
 - Produits des services (concessions, coupes de bois, etc.) : 58 390,12 €
 - Impôts et taxes (attribution de compensation, impôts locaux) : 1 526 130,63 €
 - Dotations et participations (FCTVA, DSR) : 343 226,02 €
 - Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles) : 226 040,94 €
 - Produits financiers : 2,39 €
 - Produits spécifiques (cession d'immobilisations) : 638 236,67 €
 - Report du résultat 2024 : 459 444,46 €
- **Détail des dépenses d'investissement (total : 1 429 843,57 €) :**
 - Total des dépenses d'équipement (travaux, acquisitions) : 1 429 012,08 €
 - Opérations patrimoniales : -8 314,90 € (valeur négative implicite pour atteindre le total)
- **Détail des recettes d'investissement (total : 1 869 884,70 €) :**
 - Total des recettes (subventions, FCTVA, opérations d'ordre) : 767 957,20 €
 - Report du résultat 2024 : 1 101 927,50 €

M. le Maire demande à M. Charrier de quitter la salle pour le vote du CFU 2025, ce que ce dernier refuse arguant qu'il n'est plus en fonction et que les documents ont été préparés par la nouvelle équipe.

L'article L2121-14 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) est invoqué.

Celui-ci précise que l'ancien maire, s'il était l'ordonnateur de l'exercice concerné et qu'il siège encore comme conseiller municipal, doit se retirer au moment du vote pour éviter la nullité de la délibération.

Un parallèle est fait avec une situation similaire à la Communauté de communes où l'ancien président a dû sortir.

M. Charrier lit lui-même le texte et se conforme finalement à la règle.

Le CFU est adopté à l'unanimité.

14° Vote sur l'affectation des résultats définitifs de 2025 au budget primitif 2026.

Les résultats définitifs du CFU de l'exercice 2025 sont proposés pour être affectés au budget primitif 2026, remplaçant ainsi les résultats provisoires.

L'affectation proposée est :

- 306 558,87 € en investissement (compte 1068).
- 551 078,79 € en excédent de fonctionnement reporté.

Adopté à l'unanimité.

15) Vote d'une décision modificative pour ajuster le budget primitif 2026 suite à aux résultats financiers définitifs.

En raison de l'écart entre les résultats provisoires initialement utilisés et les résultats définitifs maintenant disponibles, une modification du budget primitif 2026 est nécessaire.

- L'ajustement consiste en deux diminutions pour équilibrer le budget :
 - Une réduction du virement à la section d'investissement de 307 024,21 €.
 - Une réduction de la section d'investissement de 351 982,78 €.

• DÉLIBÉRATION CORRECTION RESULTAT BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
023 - Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	-307 024,21	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-194 958,57
		231-10001 – Travaux bâtiments	-78 512,00
		231-10002 – Travaux de voirie	-78 512,21
Total	-307 024,21	Total	-351 982,78
Recettes		Recettes	
002 – Excédent de fonctionnement	-307 024,21	021 – Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	-307 024,21
		1068 -041 – Excédents de fonctionnement capitalisés	-941 558,57
		1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	306 558,87
		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	440 041,13
		1323 – Subvention départementale	150 000,00
Total	-307 024,21	Total	-351 982,78

Adopté à l'unanimité.

16) Séparation des comptes du budget unique eau et assainissement et transfert des résultats à la CCSSO

La compétence "eau et assainissement" ayant été transférée à la communauté de communes, les excédents de ce budget doivent également être transférés.

La trésorerie exige que le budget soit d'abord "éclaté" en deux compétences distinctes (eau et assainissement) avant le transfert.

Par délibération en date du 22 janvier 2026, les résultats du Compte Financier

Unique 2025 ont été arrêtés comme suit :

- -Section de fonctionnement : excédent de 168 610,21 €
- -Section d'investissement : excédent de 361 366,38 €

Le transfert des excédents après éclatement du budget se présente comme suit :

- Budget eau :
 - o Section de fonctionnement : excédent de 61 646,41 €
 - o Section d'investissement : excédent de 132 120,94 €
- Budget assainissement :
 - o Section de fonctionnement : excédent de 106 020,62 €
 - o Section d'investissement : excédent de 227 224,00 €

Adopté à l'unanimité.

Ces résultats seront intégrés au budget primitif 2026 de la commune avant d'être transférés à la communauté de communes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un problème urgent concernant le forage d'eau de Chamant a été identifié.

Un effondrement partiel a été découvert tardivement.

La situation est jugée urgente car le réseau d'eau de la commune n'est pas maillé avec d'autres réseaux, et une défaillance de la pompe restante priverait Chamant d'eau.

Il y a deux pompes, dont une est déjà en très mauvais état.

Les sommes transférées du budget eau (mentionné dans le point précédent) seront probablement allouées à la création d'un nouveau forage à proximité de l'actuel. Bien que la compétence appartienne désormais à la communauté de communes, la commune souligne le caractère critique de la situation.

17° RIFSEEP : extension des bénéficiaires

Une délibération existante accordait déjà un régime indemnitaire (RIFSEEP) aux agents des catégories B et C.

Il est proposé d'étendre ce bénéfice aux agents de catégorie A

Adopté à la majorité (1 abstention, Mme Cotteret).

18° Suppression d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe et création d'un poste d'attaché territorial.

Le point discuté concerne la suppression d'un poste de rédacteur principal de première classe et la création simultanée d'un poste d'attaché territorial à temps complet.

Il est indiqué que cette mesure est la suite logique du point précédent (extension du RIFSEEP).

Adopté à l'unanimité.

19) Mise en place d'un Compte Épargne-Temps (CET) pour les agents de la commune

La commune souhaite instaurer un Compte Épargne-Temps, dispositif qui n'existait pas auparavant.

Ce système permet aux agents de déposer des jours de congé non pris (jusqu'à 60 jours) ainsi que des heures supplémentaires.

Les avantages pour les agents sont multiples :

- Permet un départ anticipé à la retraite.
- Offre la possibilité de transférer ces jours lors d'une mutation, si la nouvelle collectivité l'accepte.

Il est précisé qu'aucune compensation financière n'est prévue.

Adopté à l'unanimité

Le maire présente un bilan des actions récentes et des projets à venir dans la commune.

- **Action Sociale (CCAS) :**
 - Durant la canicule : distribution de packs d'eau, contacts téléphoniques, mise à disposition de la salle du conseil climatisée et proposition d'accueil à l'EHPAD pour les personnes vulnérables.
 - Un questionnaire a été distribué aux personnes de plus de 70 ans pour évaluer les besoins, notamment concernant le colis de fin d'année et l'organisation d'un repas à la salle des fêtes locale. De nombreux retours ont déjà été reçus.
- **Sécurité et Équipements :**
 - Le policier municipal a été doté d'un équipement de Protection du Travailleur Isolé (PTI) pour ses rondes de nuit.
 - Le remplacement de son véhicule, actuellement en très mauvais état, est envisagé.
 - Un système d'alarme relié directement au policier municipal a été installé à l'accueil de la mairie pour la sécurité des secrétaires.
- **Réactivité et Interventions Techniques :**
 - Comblement rapide d'un trou par Veolia. M. le Maire remercie la présence de Mme Laouamer et M. Moizan à cette heure tardive (minuit), ainsi que l'aide précieuse du policier municipal.
 - Débitage d'une branche cassée avenue Foch après un orage. Une autre branche ancienne a été signalée près du poteau Saint-Priest.
- **Vie Associative et Événements :**
 - Une nouvelle association de comédies musicales ("hasard de la Seine") souhaite s'implanter et interviendra uniquement pendant les vacances scolaires.
 - Bilan positif des événements récents : fête du 8 mai, fête des voisins, et feux de la Saint-Jean (organisés avec l'INEP, l'APE, le CAC et la mairie).
- **Patrimoine et Urbanisme :**
 - Visite de l'architecte des Bâtiments de France pour entretenir de bonnes relations et faire avancer le dossier de réfection du beffroi du clocher (étude de 6 mois à venir).
 - Les projets de l'allée de la Métairie et de la rue des Bosquées seront examinés par les commissions.
 - Le rond-point du Wafu, projet porté par la communauté de communes, verra ses travaux débiter en septembre-octobre 2026.
 - Le monument aux morts a été nettoyé par le Souvenir Français (lettrage refait).
- **Projets et Rencontres :**
 - Rencontres avec de nombreux acteurs : anciens combattants, Souvenir français, Veolia, Enedis, le sénateur Olivier Pacot.
 - L'étude de la seconde tranche de travaux (Flint) se poursuit.
 - Le remplacement des panneaux de basket, jugés dangereux, est à envisager.

- La réparation et l'entretien des courts de tennis sont prévus.
- Décision clé : La mairie prendra en charge la consommation d'électricité du jeu d'arc et du tennis.
- Des loyers sont baissés pour deux agents techniques logés dans des bâtiments vétustes et énergivores (baisse de 100€ et 50€ respectivement).
- Une cérémonie commune avec Senlis est prévue le dimanche 30 août 2026 pour la libération de la ville et en mémoire du maire M. Odent..
- **Commerce et Vie Locale :**
 - Retour d'un pizzeria le mercredi soir.
 - Installation prochaine d'un nouveau pâtissier dans l'ancien local commercial "Kamel".
- **Commissions :** Les commissions travaillent sur des sujets variés : conseil municipal des jeunes, voirie, église, sport et associations.

La municipalité prévoit de revoir la réglementation relative aux associations et aux subventions.

- La réglementation concernant les associations et les subventions sera réexaminée.

La commune engage un plan de changement pour l'entretien des pelouses, incluant la résiliation du contrat avec le paysagiste Leclerc et une internalisation des travaux pour réduire les coûts.

- Constat de coût : chaque tonte sur la commune coûte 3 030 €, avec 10 tontes prévues par an; en mai, 2 tontes ont été réalisées, pour un total mentionné de 6 060 €
- Il est prévu de résilier le contrat avec Leclerc, paysagiste, et prendre l'entretien des pelouses en régie municipale.

Organisation des services techniques : recrutement d'un nouveau responsable et mobilisation de trois agents à temps plein pour absorber la charge de tonte.

- Le prix d'une tondeuse utilisée par la société Leclerc est estimé à 25 000 € ; calcul suggéré qu'en quatre mois la tondeuse est amortie au rythme des facturations actuelles.
- Départ de Monsieur David Jourdain : un nouveau responsable des services techniques est attendu « dans les mois qui viennent », en attente de la décision de son employeur actuel.
- Ressources : trois agents à temps complet seront sur le terrain; la charge de tonte est jugée « non insurmontable » et déjà envisagée avec le futur responsable.

Bilan des trois premiers mois : installation progressive, recherche de participation constructive, notamment de l'opposition.

- « On prend nos repères, on fait les choses petit à petit, on les fait bien. »
- Appel à la participation « créative et constructive » de l'opposition, répété explicitement.

Question de l'opposition sur l'absence d'appel à candidatures pour les commissions de la communauté de communes et explication du maire d'un dépassement par les événements.

Mme Dugrenier : demande de justification sur l'absence d'appel à candidatures pour les commissions à la communauté de communes ; mention d'un « petit raté » au niveau du CA du centre d'action sociale.

M. le Maire : la communauté de communes a « bousculé » les acteurs ; l'équipe a été « dépassée » et « prise de court » ; Je le remarque en toute humilité. C'est Mme Laouamer qui a été présente à ce conseil Communautaire, moi je n'y étais pas. Elle a été prise de court. Voilà la raison, ce n'est peut-être pas une explication qui vous convient mais c'est la vérité.

Mme Laouamer : moi je veux bien faire la demande auprès de M. Battaglia. Normalement, vous avez dû recevoir un tableau dans lequel figurent les commissions où nous nous sommes positionnés (M. Moizan, M. Paviet, Mme Frémin du Sartel). Si Mme Dugrenier souhaite se positionner, nous pouvons nous concerter.

Personnellement je suis à la transition écologique, à la recyclerie, à la mission locale. Je suis également au conseil d'administration d'Albéric Magnard, même si Mme le Maire de Senlis ne voulait pas, je lui ai dit que c'était logique pour nos collégiens. Je suis au développement économique aussi.

Je me suis mise sur ces commissions là parce que je pense qu'il peut y avoir un intérêt pour la ville de Chamant. Les trois adjoints sont aussi suppléants. Donc si tu veux aussi siéger, on peut voir quel est ton domaine de prédilection. J'ai choisi la mission locale car nous allons créer un conseil municipal des jeunes. Il y a eu aussi un appel à candidature la semaine dernière pour les logements sociaux.

Après moi je ne peux pas non plus être partout. Je veux bien que l'on regarde ensemble parce que je pense qu'avec ton métier de paysagiste, il y a des domaines qui peuvent te concerner. La réflexion est la même pour M. Charrier et M. Lesage. Ensuite je verrai cette possibilité avec M. Battaglia. Je peux motiver ma demande en disant qu'effectivement c'était la première fois que l'on siégeait, j'ai remplacé M. le Maire au pied levé et malheureusement je n'avais pas toutes les données ce jour-là.

Dès ce soir, je ferai un mail à M. Battaglia, je vous mettrai en copie et puis nous regarderons comment rectifier le tir et que vous puissiez siéger à la Communauté de Communes.

M. Charrier a retrouvé son interrogation du 6 mai 2017 adressée au président Marchand, qu'il remet à M. le Maire.

M. Lesage s'excuse pour son retard, justifié par sa participation à une réunion avec l'Union des Maires de l'Oise concernant la Fédération des Chasseurs.

Il félicite M. le Maire pour avoir signé une pétition en faveur de la limitation des prélèvements de cervidés, soulignant que cette action a grandement aidé dans leurs discussions avec l'administration de l'ONF.

Pour rectifier des informations antérieures sur le départ de M. Jourdain, il lit un courriel de ce dernier daté du 28 mai 2026.

Dans ce courriel, M. Jourdain annonce quitter les services de la commune pour rejoindre une autre collectivité.

Il précise que sa décision est motivée par le fait qu'il ne pouvait pas travailler avec certains membres de la nouvelle majorité.

Mme Laouamer exprime sa déception face au double discours apparent de M. Jourdain.

La municipalité avait organisé un pot de départ et s'était investie pour son départ.

M. Jourdain leur a personnellement indiqué qu'il partait pour une opportunité à Boran, avec une augmentation de salaire de près de 500 €.

Mme Laouamer juge ce comportement non professionnel, soulignant que le monde des collectivités est petit et qu'il est important de partir en bons termes.

Problème d'entretien des rosiers

Un membre du public note un manque d'entretien des rosiers qui fleurissaient autrefois la commune, y compris un rosier mort au cimetière. Il s'interroge sur les raisons de cet abandon.

M. Le Maire répond que les rosiers ont souffert d'un coup de chaleur récent.

Il défend les agents municipaux, affirmant qu'ils travaillent bien malgré des conditions extérieures difficiles récentes.

Pour s'adapter, leurs horaires ont été aménagés, commençant à 6h30 du matin.

Le Maire assure que le soin des rosiers sera pris en compte et que le nouveau responsable technique est un homme de terrain qui supervisera ce travail.

Il ajoute qu'il n'y a aucun lien entre le départ de M. Jourdain et l'entretien des rosiers, car ce dernier ne s'occupait pas de la taille.

Il réaffirme que la plantation de rosiers était une excellente idée qui sera développée, avec des demandes d'autres secteurs pour installer des rosiers sur les murs.

Préoccupation sur la sécurité liée à l'installation des rosiers sur les trottoirs.

Mme Sanchez présente dans le public juge que l'installation de rosiers sur les trottoirs est une mauvaise idée.

Elle argumente que cela empiète sur l'espace de passage, ce qui est dangereux pour les personnes en fauteuil roulant ou les non-voyants.

Elle précise qu'une largeur de 88 cm est nécessaire pour le passage, et que les installations actuelles sur l'avenue du Moulin ne respectent pas cette contrainte.

Le Maire confirme que cette remarque a bien été prise en note.

Ecole

Mme Percot, membre des parents d'élèves conteste la décision de la directrice de créer une classe à triple niveau (CP/CE1/CE2), annoncée le 22 juin 2026. La crainte est que cela nuise à l'attractivité de l'école et mène à terme à une fermeture de classe.

Les parents ont déjà contacté l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et les élus. Ils demandent à la municipalité de faire front commun contre cette décision.

Le Maire et Mme Laouamer confirment leur opposition et leur mobilisation. Un courrier a été envoyé à l'inspecteur, soulignant l'engagement de la commune pour son école et le manque de concertation.

L'inspecteur a répondu et rencontrera l'équipe de l'école le 30 juin 2026.

M. Le Maire s'engage publiquement à agir dès le mardi 30 juin 2026 en contactant l'inspecteur et en sollicitant un rendez-vous en urgence.

Un rendez-vous a eu lieu avec Mme Véronique Ludmann ce matin, et un autre est prévu avec M. Bascher ce vendredi 3 juillet.

Mme Laouamer, personnellement concernée, réaffirme sa détermination à se battre contre cette décision.

Madame Dugrenier souligne que le sujet est l'avenir des enfants et critique le non-respect d'engagements pris par Monsieur le Maire à la suite du conseil d'école.

“On attendait une action de votre part à la suite de ce conseil d'école, vous avez pris des engagements que vous n'avez pas respectés.”

Elle adresse des remerciements à Mme Laouamer.

M. Charrier recommande une escalade politique (Premier ministre ou ministre de l'Éducation nationale) pour résoudre cette crise, sans quoi rien ne bougera.

Il pense que M. Legrand "ne va pas forcer le destin" par peur de grève, de mise en maladie, d'accusations de harcèlement et des répercussions.

- Recommandation stratégique : appeler directement le Premier ministre ou le ministre de l'Éducation nationale pour débloquer rapidement la situation.
- Risque opérationnel : risque de se retrouver avec une école sans directrice, entraînant une "galère".

Intervention de Mme Laouamer : elle a déjà sollicité Mme Ludman, différents sénateurs, et tenté de contacter le Parlement européen ; elle accepte de s'adresser au ministère de l'Éducation nationale et indique un horizon de "deux mois".

Échanges vifs sur l'absence de M. le Maire au conseil communautaire et sa présence au Festival de Cannes.

M. Percot souligne l'absence de M. le Maire au conseil Communautaire du 12 mai, donnant préférence à l'association du cinéma de Senlis pour le Festival de Cannes ; l'intervenant considère la communauté de communes plus importante qu'un événement.

Réponse de M. le Maire : reconnaissance de la forte charge de travail (environ 10 réunions en une semaine) et affirmation qu'il assume sa fonction.

On ne va pas me reprocher parce que j'étais à Cannes pour le festival de Cannes.

Remerciement envers M. Percot pour sa "surveillance » ; propose de lui envoyer un double de l'agenda.

Discussion sur la publication du règlement intérieur et des documents financiers (CFU) sur le site communal, avec une préférence pour la transparence mais prudence sur le CFU.

Madame Seuron demande si le règlement intérieur du conseil municipal sera mis en ligne sur le site internet de la commune : réponse positive.

Et le CFU ? : la décision revient au maire ; Mme Laouamer ne se rappelle pas avoir déjà vu des collectivités publier le CFU, mais propose de regarder les pratiques qui se font ailleurs.

M. le Maire informe que lors d'une formation à l'Union des maires de l'Oise, a été mentionné le nom d'un site public donnant la comptabilité détaillée de toutes les communes de France, y compris Chamant. Il n'y a pas de secret.

Clarification sur l'adhésion au centre de supervision départemental » :

Quel est le montant de cette adhésion. Réponse : c'est gratuit.

Compte épargne-temps (CET) des agents : choix de limiter aux congés sans rémunération des jours épargnés.

Question : le dispositif sera-t-il limité à la récupération des congés et des heures supplémentaires ?

Réponse : Oui. Pas de rémunération des jours placés sur le CET.

Pourront-ils les conserver pour partir dans une autre collectivité : réponse positive.

Problèmes de voirie et sécurité autour de l'ancienne mairie : débat sur le dispositif de ralentissement ("haricot"), la pente et les infiltrations d'eau, avec engagement de collecte de preuves et suivi.

Mme De Porre signale que la chaussée est "complètement défoncée » ; les camions continuent à passer ; risque d'accident ; demande de travaux.

Options discutées :

- Suppression du "haricot" (aménagement de ralentissement) envisagée puis contestée ; le dispositif a été posé pour casser la vitesse et améliorer la sécurité à proximité d'un stop avec visibilité réduite.
- Proposition de rehaussement du "haricot" ou d'un petit muret plus haut pour le rendre plus visible.
- Problème d'eau : débat technique sur la pente et l'écoulement ("fil d'eau"); mention d'un drain installé devant un portail ; contestation par un riverain qui affirme que l'eau rentre dans sa cour lors des pluies.
- Divergence technique :
 - Un intervenant affirme qu'il n'y a pas d'eau de la voie publique entrant, et que le fil d'eau vient de la rue Alain-Robichon avec pente vers la gauche ; problème de pente "légèrement inclinée".
 - Le riverain conteste et invite à constater sur place ; propose des photos et indique en avoir déjà.
- M. Moizan - Fournir des photos des infiltrations d'eau et les transmettre à la mairie
- Examiner sur site l'aménagement (haricot/muret) et le problème de pente/écoulement autour de l'ancienne mairie, avec les éléments photographiques

Conclusion : M. le maire remercie et suggère de passer à la mairie ; le riverain exprime son attente que "vous allez faire le nécessaire".

SÉANCE LEVEE A 21H57

Le secrétaire de séance,

Maurice MOIZAN



Le Maire,

Patrice LAINÉ